



Commune de Griselles

12, rue de la Mairie

45210

Tél. : 02.38.96.60.10

E-mail : mairie-griselles@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE **DU BUDGET COMMUNAL 2024**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2024 a été voté le 08 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures au public.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires du personnel communal ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.



I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations de la salle polyvalente, loyers des logements communaux...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
- Les impôts locaux

La fiscalité :

Le taux des impôts locaux pour 2024 pour la commune est inchangé :

- Taxe d'habitation : 11.33 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.18 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.70 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 370 309.00 €uros.

Les dotations attendues de l'état s'élèveront à 75 794.00 €uros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRIMITIF 2024

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Montant en €uros	Chapitres	Montant en €uros
		R 002 Résultat reporté	748 367.14
011 charges à caractère général (eau-électricité-carburant- téléphone-internet- dépenses d'entretien bâtiments et véhicules.....)	749 840.88	013 Atténuations de charges	1 500.00
012 charges de personnel, frais assimilés	231 000.00	70 Produits des services du domaine et vente diverses. (Concessions cimetières-cantine garderie-occupation du domaine public)	53 700.00
65 autres charges de gestion courante. (Indemnités des élus et charges -subventions aux associations)	57 600.00	73 Impôts et taxes	38 600.00
66 charges financières (intérêts des emprunts)	8 525.70	731 Fiscalité locale	446 000.00
68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8 041.63	74 Dotations, subventions et participations (DGF et divers dotations)	97 846.64
014 atténuations de produits (Fonds de péréquation intercommunale)	15 000.00	75 Autres produits de gestions courante (loyers et locations salle polyvalente)	18 000.00
023 Virement à la section d'investissement	336 005.57	77 Produits spécifiques (mandats annulés)	2 000.00
TOTAL	1 406 013.78	TOTAL	1 406 013.78



II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ainsi que le remboursement du capital des emprunts.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple l'agrandissement du columbarium, l'aménagement de la voirie...)

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2024

Restes à réaliser des dépenses d'investissement 2023 à reporter au budget 2024 (219 172.05 €)

Opérations	Montant en €uros
Cimetière (gazon)	1 350.00
Acquisition matériel divers (tronçonneuse)	1 163.58
Aménagement de la RD 32	23 910.00
Extension de la salle polyvalente	110 103.05
Ecole en transition (mare et plantations)	9 250.00
Enfouissement des réseaux rue de la mairie	46 599.42
Etude de faisabilité en géothermie	18 360.00
Défense incendie (angle de la rue Ste Anne)	5 634.00
Enfouissement de la fibre	2 802.00
Opérations d'investissement 2024	
001 Déficit reporté	64 992.11
Emprunts – dépôts et cautionnement reçus	35 096.06
Concessions et droits similaires (licences informatiques)	2 529.00
Mairie-équipements et travaux (pompe à chaleur – ventilation – changement des portes et fenêtres)	112 000.00
Cimetière (cavernes-plaques – gazon)	6 000.00
Acquisition divers matériels (vaisselle et chaises salle polyvalente – broyeur végétaux – élagueuse – frigo garderie)	20 000.00
Aménagement de la RD 32	23 997.26
Ecole : équipement et travaux divers (peinture toit bâtiment préfabriqué – leds)	6 000.00
Ecole en transition	20 000.00
Travaux de voirie (La Pente des Renards- Champs Donné)	58 700.86
Aménagement de la Mare de Bois le Roi	15 000.00
Enfouissement des réseaux rue de la Mairie (candélabres) participation Département	23 535.09
Géothermie	20 000.00
Défense incendie à la Pente des Renards	5 046.00
Vidéo protection	52 522.44
Réfection de la toiture du lavoir	10 708.80
Inventaire de la biodiversité	3 450.00
Parcours de santé	5 948.58
TOTAL	704 698.25

RECETTES

Libellé	Montant en €uros
Affectation du résultat au 1068	284 164.16
Virement de la section de fonctionnement	336 005.57
DETR (extension de la salle polyvalente pour la cantine)	32 828.00
Subventions Département et ADEME	6 000.00
FCTVA	11 813.89
Taxe d'aménagement	27 495.00
Dépôt et cautionnement reçu	350.00
Amortissement des frais d'études et subventions	6 041.63
TOTAL	704 698.25

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation



La section de fonctionnement 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 1 406 013.78 €uros.

La section d'investissement 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de 704 698.25 €uros.